

## **CONFÉRENCE DE PRESSE DU 6 JUILLET 2020**

---

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Les mesures prises pour freiner la pandémie covid-19 ont provoqué sur toute la planète une forte récession économique. Nous avons beaucoup travaillé, avec les partenaires sociaux et le Conseil fédéral pour limiter les pertes d'emploi et les dégâts sociaux. Nous avons aussi œuvré à trouver des solutions pour éviter des milliers de faillites d'entreprises et d'indépendants.

Mais des dégâts sociaux auront quand même lieu. Plus d'un million de salariés ont perdu jusqu'à 20% de revenu pendant plusieurs mois à cause du chômage technique. Des dizaines de milliers d'indépendants ont subi des pertes de revenu encore supérieures. Et des dizaines de milliers de salariés ont perdu leur emploi et donc aussi une partie de leurs revenus. Enfin dans le travail précaire et l'économie informelle, les dégâts sont massifs, même s'ils sont difficiles à estimer.

Les pouvoirs publics ont fait beaucoup, à ce stade la Confédération plus que les Cantons, pour limiter la casse. Les budgets 2021 seront de dures épreuves pour les gouvernements et les Parlements. Partout, il sera question de déficits et d'endettement. Partout ? Non, il existe un réservoir de ressources fiscales considérables accumulées dans les caisses des institutions chargées de les collecter.

Les caisses maladie sont chargées de prélever et d'administrer des primes, qui sont un prélèvement obligatoire au même titre que les impôts directs, même si leur mode de calcul ne tient pas compte a priori de la capacité contributive. Ce prélèvement obligatoire a une autre particularité : il doit être calculé de manière à garantir des excédents qui sont ensuite stockés dans des réserves. Ainsi le secteur Lamal de la santé est le seul domaine d'activité régulé par l'Etat dont le financement est assuré par un impôt qui augmente chaque année plus que les dépenses, sans décision d'un Parlement et sans referendum possible.

Malgré cette particularité, les caisses ont tant augmenté leurs primes, avec la complicité de l'autorité de surveillance, qu'elles possèdent deux fois plus de réserves que celles que les règles en la matière lui imposent. L'excédent s'approche de 5 milliards. Il faut savoir que cet excédent s'ajoute à un niveau de réserve légal encore augmenté par rapport aux règles en vigueur au début de la décennie passée.

Et pourquoi faut-il un tel niveau de réserve qui dépasse les 25% d'une année d'encaissement des primes, alors que les erreurs d'estimation des coûts ne peuvent guère dépasser quelques pourcents ? La réponse qui était donnée par le passé, c'était qu'il fallait pouvoir assumer une éventuelle pandémie.

Or nous y sommes. Et ce qu'on constate, c'est que pendant une pandémie, les caisses font plutôt des économies, puisque l'autorité suspend logiquement les actes les moins urgents, qui sont souvent les mieux tarifés. Donc ce niveau de réserves n'est pas nécessaire.

Quand des prélèvements obligatoires accumulés ne se révèlent plus nécessaires, quand nous sommes dans une crise sans précédent récent, quand les gens et l'économie ont besoin d'un coup de pouce, il faut agir et rendre l'argent.

C'est la raison pour laquelle nous proposons dans la réponse à la consultation sur la prolongation de l'ordonnance Covid-19 une redistribution à tous les habitants des primes accumulées en trop. Sans faire prendre le moindre risque au système, une distribution de 500 francs en moyenne par habitant est possible.